

Préfecture du Pas-de-Calais

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer « Nausicaá » de Boulogne-sur-Mer



Source : Dossier d'enquête

Enquête menée du lundi 13 juin au mercredi 13 juillet 2016

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E16000097/59 du 2 mai 2016

Annexes au rapport du Commissaire Enquêteur

Siège de l'enquête : Mairie de Boulogne-sur-Mer

Commissaire Enquêteur : Serge THELIEZ

SOMMAIRE

I	Avis aux maires	Page 3
II	Parutions légales	Page 5
III	Procès-verbal de vérification de l’affichage, de remise d’un document en mairies et paraphe des dossiers	Page 10
IV	Procès-verbal de la visite des lieux	Page 16
V	Procès-verbal de synthèse des observations du public	Page 20
VI	Mémoire en réponse du maître d’ouvrage	Page 22
VII	Certificats d’affichage	Page 24
VIII	Délibérations des communes	Page 33

ANNEXE I

Avis aux maires

AVIS AUX MAIRES DES COMMUNES CONCERNÉES

À madame et messieurs les maires des communes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau, Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Wimille.

Madame, Monsieur le maire,

Conformément aux articles L.214-1, L.512-2 et R.214-8 du code de l'environnement et à l'article 9 de l'arrêté en date du 11 mai 2016 de madame la préfète du Pas-de-Calais, vous devez procéder à une délibération du conseil municipal afin de donner votre avis sur la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer «Nausicaá» de Boulogne-sur-Mer ; et ceci, dès l'ouverture de l'enquête publique le **13 juin 2016**, et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, c'est à dire avant le **29 juillet 2016**.

Conformément à l'article L.123-10 et R.123-11 du code de l'environnement et à l'article 4 de l'arrêté en date du 11 mai 2016 de madame la préfète du Pas-de-Calais, vous devez procéder à l'affichage de l'avis au public prescrivant l'ouverture d'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer «Nausicaá» de Boulogne-sur-Mer sur le territoire des communes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau, Saint-Martin Boulogne, Wimille et Wimereux pour la période du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 ; et ce compter du **29 mai 2016**, soit au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique, jusqu'à sa clôture le **13 juillet 2016 inclus** et délivrer un certificat d'affichage.

Vous vous voudrez bien me remettre une copie de vos délibérations lors de mon passage en mairie le vendredi 15 juillet 2016 ou me la transmettre par voie électronique (theliez.serge@neuf.fr) et me remettre le certificat d'affichage à cette occasion afin que ces documents soient joints à mon rapport.

Veillez croire, madame, monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le commissaire enquêteur

Serge THELIEZ



ANNEXE II

Parutions légales

22 Carnets et avis

LA VOIX DU NORD VENDREDI 27 MAI 2016

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire de la ligne par colonne : Nord 0,24 euros - Pas-de-Calais 0,24 euros.

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE
COMMUNE DE BOULOGNE-SUR-MER
RÉHABILITATION DU MUSÉUM AVAIL ET RÉHABILITATION PARTIELLE DE LA STÈTE
SUD-OUEST DU SITE PORTUAIRE DE BOULOGNE-SUR-MER

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE
COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER
CAPRIANE ET REMISE EN ÉTAT DES PAVILLONS DES PORTES DE L'ÉCOLE LOUIS
SUR LE SITE PORTUAIRE DE BOULOGNE-SUR-MER

Concessions publiques

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Intercommunales
Bureau des Procédures d'Urbanisme et de l'Environnement
Section Intercommunale Charente
COMMUNE DE BETHUNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM
Béthune-Boury-Breux et environs

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Intercommunales
Bureau des Procédures d'Urbanisme et de l'Environnement
Section Intercommunale Charente
COMMUNE DE BETHUNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM
Béthune-Boury-Breux et environs

LA VOIX DU NORD
ANNONCES
Pour trouver ce que vous cherchez, rendez-vous chaque dimanche dans La Voix Annonces.

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Intercommunales
Bureau des Procédures d'Urbanisme et de l'Environnement
Section Intercommunale Charente
COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER
AVIS D'OUVERTURE PUBLIQUE
EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER « NAUSICAÀ »
PETITIONNAIRE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Intercommunales
Bureau des Procédures d'Urbanisme et de l'Environnement
Section Intercommunale Charente
Communes de DOURGES et D'OSTRICOURT
AVIS D'OUVERTURE PUBLIQUE
CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE
SUR LE LOT 3 DE LA ZONE LD
DE LA PLATE-FORME MULTIMODALE ET LOGISTIQUE DELTA 3
PETITIONNAIRE

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Maire de DOUVAIN
Avis d'appel à la concurrence
Adresse : Mairie de DOUVAIN - Place BAREY - 62030 DOUVAIN
Téléphone : 03 20 73 10 00

VILLE DE CAMBRAI
Avis d'appel public à la concurrence
Noms et adresses officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE CAMBRAI 16, Le Maine, rue de
Nous, B.P. 400, 59007 CAMBRAI Cedex - Tél. : 03 20 73 10 00, télécopieur : 03 20 73 21 00



Avis d'appel public à la concurrence
LE MAÎTRE D'OUVRAGE : BRIBAT DU LITTORAL, 1910 DE BOULOGNE SUR MER
1515 Avenue Charles de Gaulle - 8200 BOULOGNE SUR MER
Tél. : 03 20 14 21 30 - Fax : 03 20 10 30 30

Marchés publics de travaux

COMMUNE DE BOURY STE BICTRUDE
Avis d'appel public à la concurrence
ORGANISME PASSANT (E MARCHÉ)
Entierement de Boury Ste Bictruide - 7 Rue de Saucy - 62115 Boury Ste Bictruide

Agriculture et Forêtiers

horizons

NORD - PAS DE CALAIS

N°21 • 27 mai 2016

Pour publier vos annonces légales, téléphonez au 03 21 50 24 74

legales@horizons-npdc.fr

Le cahier des annonces judiciaires et légales



Horizons Nord-Pas de Calais est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour le Pas-de-Calais et l'arrondissement de Dunkerque.

Carreté du 18 décembre 2015 relatif au tarif annuel et aux modalités de paiement des annonces judiciaires et légales paru au Journal Officiel du 27 décembre 2015 fixe le tarif de base en 2016 à 2,29 € hors taxe le millimètre colonne.

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BETHUNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM
Bethune-Bray-Neux & ses environs

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RESTRUCTURATION D'UN REFUGE - FOURRIERE
PETITIONNAIRE

Un exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 18 mai 2016, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 13 juin 2016, sur la demande d'autorisation de



safer

Veillez téléphoner ou écrire directement aux coordonnées indiquées dans les annonces.

SAFER FLANDRES-ARTOIS

APPEL DE CANDIDATURES EN VUE DE RETROCESSION OU D'ECHANGE

Date de publication sur le site internet de la SAFER : vendredi 27 mai 2016 à 16 heures

- LE FAVRIL (59) : 11 bis 43 à 30 en nature de piéces cadastrées section A n° 644, 645, 646, 650, 654 « Bromme Toit », 681, 688, 689, 690, 691 « Clamp de la Hayens », 643 « l'Incluse » et 135 « Le Village », libres d'occupation à l'enlèvement de la reculte 2016.

- CANTIN (59) : 1 bis 35 à 79 en cadastrés section Z1 n° 207 « A la Belle Vue », libres d'occupation.

Des compléments d'information peuvent être obtenus auprès de la SAFER et notamment la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe.

Candidatures par courrier à :
SAFER FLANDRES-ARTOIS
21 bis rue Jeanne Mailloche
CS 11296
59014 LILLE CEDEX
Tél. 03 20 57 93 07
AU PLUS TARD
LE 14 JUIN 2016

restructurer un Refuge « Fourrière, sur le territoire de la commune de BETHUNE. M. Daniel DEWVRY (03.21.81.50.00) est chargé du suivi du dossier. Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de BETHUNE, siège de l'enquête. Le dossier sous format numérique est déposé en mairies de BEUVRY et ESSARS. Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique. Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de ce projet sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BETHUNE du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BETHUNE ou les formuler à M. Hubert TOURNELUX, retraité du Ministère de la Défense, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 13 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 23 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 29 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 8 juillet 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 13 juillet 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

M. Jacques DUC, retraité de la Police Nationale, est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de BETHUNE, BEUVRY et ESSARS.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public/Enquête Publique/Autorisation) les informations relatives à ce projet.

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BOULOGNE SUR MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER « NAUSICAA »
PETITIONNAIRE

Un exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 11 mai 2016, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 13 juin 2016, sur la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer « NAUSICAA », sur le territoire de la commune de BOULOGNE SUR MER.

M. Philippe VAILLETTE (03.21.30.99.99) est chargé du suivi du dossier « NAUSICAA ».

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de BOULOGNE SUR MER, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de LE PORTEL, OUTREAU, SAINT MARTIN BOULOGNE, WIMEREUX et WIMILLE. Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette ex-

tenstion sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BOULOGNE SUR MER du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BOULOGNE SUR MER ou les formuler à M. Serge THELIEZ, Retraité de la Gendarmerie Nationale, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 13 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 23 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mardi 28 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 8 juillet 2016 de 9 h à 12 h
- le mercredi 13 juillet 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

M. Claude MONTRAIN, Retraité de la Gendarmerie Nationale, est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de BOULOGNE SUR MER, LE PORTEL, OUTREAU, SAINT MARTIN BOULOGNE, WIMEREUX et WIMILLE.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public/Enquête Publique/Autorisation) les informations relatives à ce projet.

SNC TABAHHRE au capital de 100 euros siège 311 rue Carnot 62460 LE PORTIEL 505117549 RCS Boulogne S/ Mer. L'AGE du 28/04/2016 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/04/2016, nommé en qualité de liquidateur M. Didier MORONVAL demeurant 152 rue Henri 62280 St Marin Boulogne et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

Depuis un RCS De Boulogne sur Mer.

Rectificatif annonce du 4/12/2015 HA GROUPE Il fallait lire M AGHREBECKE liquidateur et non ABHREBECKE.

G.A.E.C. DEFOSSERZ
Groupement Agricole d'Exploitation au Commun
Société civile en liquidation au capital social de 240.000,00 €
Siège social : 2 bis, rue de Lens 62490 IZEL LES EOUERCHIN SIREN 428.252.043 RCS ARRAS.

Aux termes d'un acte du 09/05/2016, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31/05/2015. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS d'ARRAS. Pour avis.

SCM « KINE DES HOCHETTES »
28 rue des Hochettes
62000 ARRAS
SIREN : 492 467 691 RCS ARRAS

L'assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2016 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 000 €, pour le porter à la somme de 3 000 € par la création de 10 parts sociales d'une valeur nominale de 300 €, émises à la valeur unitaire de 100 €. L'AGE a donc décidé de créer une prime d'émission de 2000 €.

D'autre part, l'AGE du 20 avril 2016 a nommé gérant de la société Monsieur Florent RIQUET né le 05 avril 1988 à

DOULLENS (80) demeurant à THRIUS (63) 9 résidence Claude Choppe. Un conséquence de ces approbations les articles 6, 7 et 15 des statuts ont été modifiés.

Pour avis la gérance.

FIDAL
Bureau d'Arras
110, Allée du Vélodrome
Parc des Rosati - CN 60033
62055 Saint-Laurent-Blangy Cedex
Tél. 03 21 24 38 50

Des décisions de l'associé unique en date du 12 mai 2016 de la Sarl INSTRUMENTATION CONSEIL, au capital de 15.000 euros, dont le siège social est ARRAS (62000) - 16, Rue du Général Barbot, 504 205 162 RCS ARRAS, il résulte que le siège social a été transféré à ARRAS (62000) - 1, rue de l'Origan - Parc d'activités des Bonnettes, à compter du même jour, l'article 4 des statuts ayant été modifié en conséquence.

Avis est donné de la constitution de la SARL : « 53 » sous le sigle « 53 » au capital de 1000 euros. Siège social : 5 Rue des 3 Visages 62000 ARRAS. Objet : Débit de boissons. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'ARRAS. Gérant : M. Mathieu KONSERK demeurant 2 Rue Waquez Glasson 62000 Arras, nommé pour une durée indéterminée.

EUROL BARTIER IMMOBILIER
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 4000 euros
7, rue Jacques Le Caron
62000 ARRAS
RCS 799 824 917

Suivant la décision de l'associé unique du 18 janvier 2016 :

- L'associé unique a transféré le siège social de la société à compter de ce jour du 7, rue Jacques Le Caron - 62000 ARRAS au 31, rue Jeanne d'Arc - 62000 ARRAS, l'article 4 des statuts a été modifié corrélativement.
- Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Arras.

Pour Avis.
La Gérance.

Capital : 10 000 €. Siège : 2 Rue Antoine de St Exupéry 62000 ARRAS. Objets : toutes activités de boulangerie, pâtisserie, viennoiseries, confiseries et sandwicheries. Président : M. ISMAIL ALAOUI Ahmed, demeurant à SALLAUMINIS (62430) 22 Rue d'Hourdain. La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce d'ARRAS.

THERY VINCENT PAYSAGISTE
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 8 ter rue de Roux
62580 GAYRELLI
RCS ARRAS : 404.456.923

Par décision en date du 01.04.2016, l'associé unique a décidé la dissolution sans liquidation de la société et la transmission universelle de son patrimoine à l'associé unique à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Les oppositions seront reçues au Tribunal de Commerce d'ARRAS dans les 30 jours de la présente publication. Les formalités modificatives seront effectuées au RCS d'ARRAS. Pour avis, la gérance.

SARL « DES ROSIERS »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 57 249,00 euros
Siège social : La papote
59190 MORBECQVE
RCS DUNKERQUE 332 629 542

Aux termes d'une AGE en date du 10 Mai 2016, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de « DEN ROSIERS » pour adopter celle de « BERNARD », d'étendre l'objet social de la société à l'activité suivante : pénation de chevaux ; de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 10 Mai 2016 ; de nommer Mr Philippe BERNARD, demeurant à MORBECQVE (59190), 95 rue de la Papote, en qualité de Président à compter du 10 Mai 2016, ses fonctions de gérant cessent donc à compter de cette date. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. L'associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les décisions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les modifications seront effectuées au RCS de DUNKERQUE. Pour avis, la Présidence.

Vos annonces légales dans Horizons Nord-Pas de Calais

Votre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour le Pas-de-Calais et l'arrondissement de Dunkerque

Tél. 03 21 50 24 74
Fax. 03 21 50 30 88
legales@horizons-npdc.fr

DEVIS GRATUIT

Le cahier des annonces judiciaires et légales

24 Carnets et avis

LA VOIX DU NORD VENDREDI 17 JUILLET 2016

Avis de décès

Madame Germaine AGNERAY
Retraite du Crédit du Nord
survécute le 14 juin 2016 à l'âge de 86 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée à Calais, le samedi 18 juin 2016 à 10 heures en l'église Saint-Joseph, sa paroisse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière des Hommes de Marck.

Madame Régine DESEIGNE
née HANQUEZ
décédée à Calais, le jeudi 16 juin 2016, à l'âge de 87 ans.
Ses funérailles religieuses seront célébrées le mardi 21 juin 2016, à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Marck, suivies de l'inhumation au cimetière du site lieu dans le caveau de famille.

LA VOIX DU NORD
ANNONCES
Vous vendez ? Préférez les offres de la Voix Annonces !

Gravelines
Béné et Françoise THERY-DUSTALNAU,
Jean-Claude et Régine DESWART-THÉRY,
Jean-Pierre et Françoise (s) THÉRY-HAÏR,
Philippe THÉRY, ses enfants
Sébastien et Virginie,
Cécil et Cassandre,
Aurore et Marianne,
Marion, Mathieu, Cyrrien,
Marc et Anne, ses petits-enfants
Léonora, Léna, Aïla, Emma, Paul, Fanny, Milla,
Charlotte et Marie, ses arrière-petits-enfants
Suzanne, sa filleule
Alain et Justine COLUSTRU,
et leurs enfants et petits-enfants,
Thérèse CANPIL, sa chère cousine
Toute la famille,
Sylvie, son amie dévouée.
Les familles THÉRY, COUSTRE et CHARLEMAGNE.

Remerciements
Lottinghien
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez
témoignées lors du départ de
Monsieur Daniel CHOCHOY
vous expriment leurs sincères remerciements.

ANNONCES ADMINISTRATIVES
Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Pour 5,24 euros - Pas-de-Calais 5,24 euros.

PRÉFETE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES ADMINISTRATIVES
SERVICES DES PROCÉDÉS D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENvironnement
Service des INSTALLATIONS CLASSES.
Commune de CUCCO
SOCIÉTÉ MÉCANISME-FRÈRES
MISE À JOUR DES ACTIVITÉS ET DELAIVANCE DE L'AGREMENT VNI

LA VOIX DU NORD
PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS-PICARDIE
RM17 - Mise à 2x2 voies entre VIMY et AVION
Un arrêté ministériel a été signé le 1er juin 2016 déclarant d'utilité publique les travaux en
voies à deux fois deux voies de la RN17 entre VIMY et AVION, un tel acte est incompatible
des documents d'urbanisme des communes de VIMY et AVION et notamment la révision de
voies reprises à la RN17 de PR 23-1000 au PR 44-1002.

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classes
COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER « NAUSICAÁ »
PETITONNAIRE
En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 11 mai 2016, une
enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 14 juin 2016, sur la demande
d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer « NAUSICAÁ », sur le
territoire de la commune de BOULOGNE SUR MER.

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classes
Communes de DOURGES et D'OSTRICOURT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE
SUR LE LOT 3 DE LA ZONE LD
DE LA PLATE-FORME MULTIMODALE ET LOGISTIQUE GELTA 3
PETITONNAIRE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classes
Commune de CUCCO
SOCIÉTÉ MÉCANISME-FRÈRES
MISE À JOUR DES ACTIVITÉS ET DELAIVANCE DE L'AGREMENT VNI
Un arrêté préfectoral du 28 mai 2016, la Société MÉCANISME-FRÈRES, dont le siège social
est situé 501, rue de la Paix - 62280 CUCCO, est autorisée à procéder à la mise à jour et à
classer l'agrement VNI pour ses activités citées à cette même adresse.

Le cahier des **annonces judiciaires et légales**

horizons NORD - PAS DE CALAIS

N° 24 - 17 juin 2016

Pour publier vos annonces légales, téléphonez au **03 21 50 24 74**

Horizons Nord Pas de Calais est hebdomadaire. Les annonces judiciaires et légales pour le Pas de Calais et Nord sont publiées en supplément.

safer

safer

Veuillez téléphoner ou écrire directement aux coordonnées indiquées dans les annonces.

SAFER FLANDRES-ARTOIS

APPEL DE CANDIDATURES EN VUE DE RETROCESSION DU DECHASSE

Date de publication sur le site internet de la SAFER : vendredi 17 juin 2016 à 16 heures

COMANES (59) : 1 ha 42 a 89 ca cadastrés 945100 ZL n° 123 s Le Vieux Dieu s et 32a s 245 chemin de l'Apôcalypse s, Aires d'occupation. Propriété bâtie + coupe de ferme avec bâtiment d'habitation et ancien bâtiment d'exploitation, prairies extensives en partie herbées. D.311. = E.

SAINTE MARIE CAPPILL (59) : 2 ha 14 a 20 ca en nature de pâturés cadastrés section ZE n° 23 s Rue Cappill s, Aires d'occupation.

FRESSIN (62) : 11a 00a 51ca cadastrés A n° 393 s Le Besque s Aires d'occupation.

ESTREELLES (62) : 77a 24ca en nature de bois taillis cadastrés AC n° 77, 88 s Le Masque s Aires d'occupation.

VAULX VRAUCOURBÉ et BEUGNATRE (62) : 11a 16a 68ca cadastrés s sur Vieux Vraucourt - ZM n° 42 s Le Nausicaà Serre s, ZA n° 13, 14, 15 s Entrée Voie Moré et Chemin Do s, ZA n° 57 s Le Préjette s, Sur Beugnatre s ZA n° 224, 225, 228 s « Le Chemin de Saint Quentin » Ensemble occupé par M. Fabian CAMIERE, successeur de M. Emile BUCAMP.

RENTY (62) : 101a 66a 74ca cadastrés - 1e cru n° ZK-41, 42 - Val gorguet - ZH- 19, 20, 21, 25 s 27 - Champs gachés - ZB- 60, 61 - Ensemble occupé dans le cadre d'un bail à long terme

Candidateuses par courrier à :
SAFER FLANDRES-ARTOIS
21 bis rue Jeanne Maitlotte
CS 11296
59014 ELLEZ-CEDEX
Tel. 03 20 57 85 97
At. PLUS TARD
LE 5 JUILLET 2016

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédure d'Urbanisme Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commissaire de BOULOGNE SUR MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXTENSION DE CENTRE NATIONAL DE LA MER « NAUSICAA »

« NAUSICAA » PETITIONNAIRE

En extension du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 11 mai 2016, une enquête publique est ouverte pendant 11 jours à partir du 13 juin 2016, sur la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer « NAUSICAA », sur le territoire de la commune de BOULOGNE SUR MER.

M. Philippe VALLETTE (03 21 50 94 99) est chargé du suivi du dossier « NAUSICAA ».

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de BOULOGNE SUR MER, siège de l'enquête.

Un dossier sous forme numérique est déposé en mairie de LE PORTEL, OUTHREAU, SAINT MARTIN BOULOGNE, WIMEREUX et WIMILLE.

Une étude d'impact et l'étude d'impact d'environnement sont insérées au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette extension sont invitées aux lieux ci-dessous au plus tard, à cet effet, en Mairie de BOULOGNE SUR MER du 15 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus, soit à les transmettre par courrier au Mairie de BOULOGNE SUR MER, ou les faire valoir à M. Serge THELIEZ, Secrétaire de la Généralité Nationale, commissaire enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 15 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 17 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mardi 22 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 8 juillet 2016 de 9 h à 12 h
- le mercredi 13 juillet 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

M. Claude MONTRAIN, Responsable de la Généralité Nationale, est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette extension publique.

Le copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, au sein de BOULOGNE SUR MER, LE PORTEL, OUTHREAU, SAINT MARTIN BOULOGNE, WIMEREUX et WIMILLE.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la Pré-

fecture du Pas-de-Calais (Publication Consultative du Public) « Enquête Publique/Autorisation » les informations relatives à ce projet.

Ainsi, à la publication S&S ARTOIS OCCASIONS (parce Lacs Héritiers) le 10/06/2016. Dispositions additionnelles : M. SIAD Aurélien, contacté 20 Rue Pascal 63000 Auzouff, M. BAHY Fethi et M. SAHIL Hedi, domiciliés aux deux 3 Rue René Desmars 63000 Auzouff et M. SADELI Adrien, domicilié 210 Rue André France 63223 St Laurent Blanche.

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédure d'Urbanisme Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commissaire de BETHUNE

COMMUNALITE D'AGGLOMERATION ARTOIS CUMM

Bethune-Basse-Pays & ses environs

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RESTRUCTURATION D'UN REFUGES-FOURIERE PETITIONNAIRE

En extension du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 18 mai 2016, une enquête publique est ouverte pendant 11 jours à partir de 15 juin 2016, sur la demande d'autorisation de réaffectation de Refuge-Fourier, par le territoire de la commune de BETHUNE. M. David DORVILLE (03 21 51 53 00) est chargé du suivi du dossier.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de BETHUNE, siège de l'enquête.

Un dossier sous forme numérique est déposé en mairies de BELLEVY et ISSALLES.

Une étude d'impact et l'étude d'impact d'environnement sont insérées au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de ce projet sont invitées soit à les transmettre sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BETHUNE du 15 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BETHUNE ou, alternativement à M. Hubert TOURNEL, secrétaire de Mairie de la commune, commissaire enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 13 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 22 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 29 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 8 juillet 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 13 juillet 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

M. Jacques DUC, retraité de la Police Nationale, est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette extension publique.

Le copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, au sein de BELLEVY, BELLEVY et ISSALLES.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) « Enquête Publique/Autorisation » les informations relatives à ce projet.

USI SITE
SARL au capital de 65 000 €
Siège social : 23 avenue Normande
Nantes
42540 MONTIGNY EN GOUELLE
02 49 489 RCS ARRAS

Sauvent décision de 17 mai 2016, l'association unique a décidé de changer de qualité de gérant pour son dirigeant intermédiaire. Monsieur Jacques ANTONES, domicilié à 7, rue Océan de Villeneuve 57100 Metz, en remplacement de Monsieur Claude FIEUX (démissionnaire à effet du même jour).

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTRIELLES
Bureau de l'Animation Territoriale et des Entreprises

Le Préfète du Pas-de-Calais atteste que :
Le 5 avril 2016, le secrétaire de la commission départementale d'autorisation départementale du Pas-de-Calais d'opposition d'un dossier complet portant sur le projet de création d'un bâtiment commercial d'une surface de vente de 1725,40 m², à Calais (62300), au 53-60, avenue Anatole de Saint-Exupéry, en vue d'y exercer les commerces suivants :

- un magasin d'une surface de vente de 109 m² ;
- deux magasins d'équipement de la maison et/ou d'équipement de la personne, l'un d'une surface de vente de 103,4 m², l'autre de 594 m² de vente.

Le dossier est présenté par la Société à responsabilité limitée PHILIPPE MARCOUTTE LOUISSEUR, sise 95, Boulevard Jacquard, entrée 2, 2^{ème} étage, à Calais.

La commission départementale d'autorisation départementale du Pas de Calais n'ayant pu se prononcer sur le délai de deux mois à compter de sa saisine, l'avis sollicité sur le projet soumis est réputé favorable à compter du 5 juin 2016.

La présente création sera inscrite dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Les vœux et observations des tiers sur avis ou une décision de la commission

départementale d'autorisation commerciale, figurent sur le site INTERNET de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), dans la rubrique Publications CDDM - Commission Départementale d'Autorisation Commerciale.

POMMES FUNEBRES ET FLEURS DES 3 COMMUNES
Société à responsabilité limitée au capital de 11 435,88 euros
Siège social : 1046 rue René Zola 62948 HAILLICOURT 379 732 192 RCS ARRAS

Aux termes d'une délibération en date du 6 juin 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission prise par Monsieur Robert LOUBEL, démissionnaire de ses fonctions de gérant, notifiée le 28 février 2016 ; démissionnaire de ses deux sociétés le 2 mars 2016. Est nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 28 février 2016 et pour une durée limitée, Monsieur Olivier LOUBEL, domicilié 791, rue Paul Demarey - 62100 BRILLAY LA BLUSIERE.

Pour avis
Madame Geneviève GILCHARD.

Maires Jacques MARTIN
Anne-Christine LAGRAVE-DANIEL
Nathalie TROISSART-DUBART

Nantes
à 68, place Georges Caron
62430 SAINT-NOL SUR YERNOISE

Suivant acte reçu par Me Florentine MARLIN, Notaire à Saint-Pol-sur-Ternoise, le 12 Avril 2016, occupé, en annexe de la société « L'ART DOCTEUR », RCS de ARRAS, sous le n° 7731 299 248, Siège social : LA HAIE D'ORVE (62150), 41 rue du 8 mai, ancien capital social : 7 500,00 €.

Ors décide d'acquiescer le statut de la société à 14.000,00 € afin de la porter à 21.000,00 €, par verse d'apports immobiliers et en numéraire.

Les vœux ont été modifiés en conséquence.

SCP Emmanuelle DENIS et Véronique GILBERT-FETUS
Nantes associée à NROUÉ (Douai-Sénes), 15, rue de la Jaillet

Avis est donné du retrait de Monsieur Cyril TETU, Associé en son vivant à DUNKERQUE (59240), 38 rue Chapard-Noué occupé de droit de la Société SUI PETIT LOUIS occupe le siège social et à DUNKERQUE (59200), 38 rue Chapard-Noué, au capital social de 290 452,00 euros, SUR EN 499 261 322 RCS DUNKERQUE, par suite de ses deux sociétés à DUNKERQUE (59125), 38 rue Chapard-Noué, au capital social de 290 452,00 euros, SUR EN 499 261 322 RCS DUNKERQUE, par suite de ses deux sociétés à DUNKERQUE (59125) le 24 Novembre 2014. En conséquence Madame Agnès RUFFIN est désormais titulaire de ladite société. Mandatation RCS de DUNKERQUE.

Pour avis et mention.
Emmanuelle DENIS-Nantes.

Restez connecté avec votre journal préféré :

www.horizons-npdc.fr

ANNEXE III

Procès-verbal de vérification de l'affichage, de remise d'un document en mairies et paraphe des dossiers

PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE, DE REMISE D’UN DOCUMENT EN MAIRIE ET PARAPHE DES DOSSIERS

Le lundi 30 mai 2016 de 13 heures 30 à 17 heures 30 nous nous transportons afin de vérifier dans les communes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau, Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Wimille la réalité de l’affichage obligatoire dans le cadre de l’enquête publique concernant la demande d’autorisation d’exploiter l’extension du Centre National de la Mer «Nausicaá» de Boulogne-sur-Mer et de procéder à la signature du registre d’enquête, des dossiers d’enquête publique et des différentes pièces y figurant.

L’ensemble des pièces qui a été transmis par la Préfecture du Pas-de-Calais aux communes concernées a été paraphé par nous.

Le registre d’enquête a été côté et paraphé par nos soins.

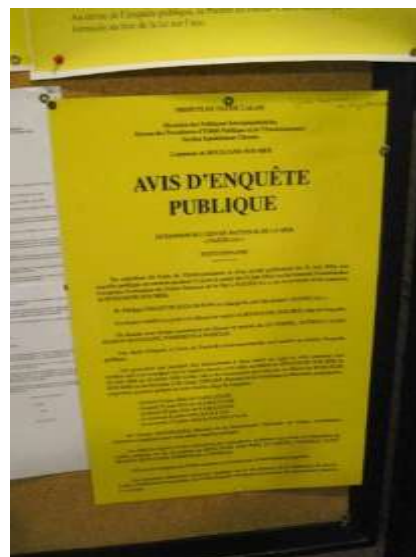
Nous avons remis aux mairies un avis pour leur rappeler qu’elles doivent donner leur avis sur le projet par délibérations du conseil municipal et produire un certificat d’affichage.

Les photographies suivantes ont été prises par nous-même.

Vérification de l’affichage légal en mairies effectuée le 30 mai 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 30.

Mairie de Boulogne-sur-Mer :

Nous constatons que l’affichage est effectif sur un panneau dédié aux avis d’enquête publique, à l’intérieur de la mairie au niveau de l’accueil, non visible de l’extérieur en tout temps.



Mairie de Le Portel :

Nous constatons que l’affichage est effectif sur un panneau à l’entrée de la mairie non visible de l’extérieur en tout temps. Il s’agit d’une affiche blanche d’un format supérieur à celle réglementaire.



Mairie d'Outreau :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur la porte d'entrée de la mairie, visible de l'extérieur. Il s'agit d'une affiche blanche d'un format supérieur à celle réglementaire.



Mairie de Saint-Martin-Boulogne :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur la porte d'entrée de la mairie, visible de l'extérieur.



Mairie de Wimereux :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur le panneau des informations municipales à côté de l'entrée de la mairie, visible de l'extérieur.



Mairie de Wimille :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur le panneau des informations municipales à l'entrée de la mairie, visible de l'extérieur.



Communauté d'agglomération du Boulonnais :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur la porte d'entrée de l'hôtel communautaire, visible de l'extérieur.



Vérification de l'affichage sur les lieux de l'enquête effectuée le 30 mai 2016 de 13 heures 30 à 14 heures 00.

Nous constatons que l'affichage est effectif en trois endroits fréquentés par le public :

- à l'entrée de «Nausicaá» sur la palissade du chantier, côté du boulevard Sainte-Beuve,
- à l'entrée du chantier situé quai des Paquebots,
- sur une vitre du bâtiment de «Nausicaá» du côté plage.



Le commissaire enquêteur

Serge THELIEZ

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Serge Theliez".

ANNEXE IV

Procès-verbal de la visite des lieux

PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE DES LIEUX DU 12 MAI 2016

A 12 heures 00, à l'issue de la réunion préparatoire avec le maître d'ouvrage, accompagné de monsieur Claude MONTRAISSIN, commissaire enquêteur suppléant et de madame Ghislaine ROEYE, assistante de production de la cellule exposition de «Nausicaá», nous nous sommes transportés sur le chantier de l'extension du Centre National de la Mer contigu au bâtiment actuel.

La visite a eu lieu sur la commune de Boulogne-sur-Mer, boulevard Sainte-Beuve, quai Gambetta et parc urbain.

Nous avons pu nous rendre compte de l'avancée du chantier en cours depuis plusieurs mois. Cette 1^{ère} phase des travaux envisagés concerne la partie « Hautes Mers ». Nous avons constaté l'importance du site et son implantation dans le tissu urbain.

Les photographies suivantes ont été prises par nous-même.



Vues générales du bâtiment actuel de «Nausicaá» et son entrée. Au premier plan on voit le parvis où sera implantée la partie « Aurores Polaires ».



Vue générale du boulevard Sainte-Beuve et de l'implantation du chantier par rapport à celui-ci.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Extension du Centre National de la Mer « Nausicaá » de Boulogne-sur-Mer



Vue de la palissade délimitant le chantier
(côté parvis de «Nausicaá»)



(côté parc urbain)
Au fond, on voit le bâtiment actuel de «Nausicaá».



Vues générales du chantier avec au premier plan des bâtiments annexes de l'actuel «Nausicaá»



Vue de la partie gauche du chantier (côté Bd St-Beuve)



Vue de la partie droite du chantier (côté quai des Paquebots) où on voit le radier du grand bassin en cours de construction



Vues du chantier (côté parc urbain)

Le commissaire enquêteur

Serge THELIEZ

ANNEXE V

Procès-verbal de synthèse des observations du public

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

À monsieur Philippe VALLETTE, directeur général de la société d'exploitation « Nausicaá », boulevard Sainte-Beuve, 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex.

Monsieur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer « Nausicaá » de Boulogne-sur-Mer sur le territoire des communes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau, Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Wimille s'est déroulée du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus.

Au cours de cette enquête publique j'ai recueilli 2 observations écrites et 1 courrier annexé.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement je vous transmets toutes les observations du public ainsi qu'une copie des courriers annexés.

Je souhaite également avoir votre réponse sur 3 points qui me paraissent mériter des éclaircissements de votre part.

Vous voudrez bien me transmettre votre mémoire en réponse à ces observations dans un délai de 15 jours, à compter de ce jour, c'est à dire **avant le 3 août 2016**. Vous pouvez me répondre, soit dans un document séparé, soit en complétant la rubrique « La Contribution Publique – réponse du maître d'ouvrage » du rapport ci-joint, qui reprend toutes les observations du public et les miennes.

Veillez agréer, monsieur le directeur général, mes salutations distinguées.

À Calais, le 18 juillet 2016.

Le commissaire enquêteur

Serge THELIEZ



ANNEXE VI

Mémoire en réponse du maître d'ouvrage



Nausicaá, le 25 Juillet 2016

Monsieur Serge THELIEZ

32 bis quai de l'YSER

62100 CALAIS

Nos Réf. : PV/FC/SD/33422
Objet : Observations suite à l'enquête
Publique relative à la demande d'autorisation
d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Comme suite à l'enquête publique relative à la demande
d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer - Nausicaá, qui
s'est déroulée du 13 Juin au 13 Juillet 2016 inclus, vous m'avez fait part des
observations que vous avez recueillies.

Vous trouverez ci-joint nos réponses qui y sont apportées.

Restant à votre disposition pour toute information que vous jugeriez
utile, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Directeur Général,

Philippe VALLETTE

ANNEXE VII

Certificats d'affichage

COMMUNE DE BOULOGNE-SUR-MER

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER

« NAUSICAA »

Le Maire de la commune de BOULOGNE-SUR-MER

Certifie avoir fait afficher du 24 mai au 25 juillet 2016 l’avis d’enquête publique concernant l’extension du centre de la mer « Nausicaa » conformément à l’arrêté préfectoral du 11 mai 2016 ordonnant l’ouverture de l’enquête publique relative au projet susvisé.

A Boulogne-sur-Mer le 24 mai 2016



[Signature]
Maire de Boulogne-sur-Mer



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Mathieu LIEVENS, Premier Adjoint au Maire de Le Portel, certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie *du Lundi 30 Mai 2016 jusqu’au Mercredi 13 Juillet 2016* l’avis de l’enquête publique concernant l’extension du Centre National de la Mer « NAUSICAA » à Boulogne Sur Mer.

Etabli pour valoir ce que de droit .

A LE PORTEL , LE 15 JUILLET 2016

Mathieu LIEVENS

Premier Adjoint au Maire



Mairie du Portel - 51, rue Carnot - 62480 LE PORTEL
Tél. 03 21 87 73 73 - Fax 03 21 80 13 30
e.mail : mairie@ville-leportel.fr - Site internet : www.ville-leportel.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER
CANTON D'OUTREAU

Tél. 03 21 99 07 77
Télécopie : 03 21 99 07 60
mairie@ville-outreau.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville d'Outreau

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Thérèse GUILBERT - Maire d'Outreau

Certifie que l'affiche relative à l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer " NAUSICAA" sur le territoire de la commune de BOULOGNE-SUR-MER a été affiché du 13 Juin 2016 au 13 Juillet 2016 inclus.



Fait à OUTREAU, le 18 Juillet 2016

Thérèse GUILBERT

Maire d'Outreau

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire
Hôtel de ville - Rue du Biez - 62230 OUTREAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Saint-Martin-Boulogne

Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des procédures d'utilité publique
et de l'environnement
Section des Installations Classées
Rue Ferdinand Buisson
62020 Cedex 9

N/réf : AL/RP/JLF/MM
V/Réf : DPI-BPUPE-SIC-LL-n°2016-100

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné **André LAPLACE, Adjoint délégué, Mairie de Saint Martin Boulogne**, atteste que l'arrêté Préfectoral portant ouverture d'une enquête publique concernant l'extension du centre nationale de la mer « NAUSICAA » ainsi que les affiches relatives à cette enquête ont été affichées à compter du 19 mai 2016, jusqu'au 13 juillet 2016.

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que droit.

Saint Martin Boulogne, le 18 juillet 2016


André LAPLACE
Adjoint délégué
Mairie de Saint Martin Boulogne



Vu le DS 
Vu le DGE 

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

313, route de Saint-Omer - BP 912 - 62280 Saint-Martin-Boulogne
Tél. : 03 21 32 84 84 - Fax : 03 21 32 84 85
Mail : contact@ville-stmartinboulogne.fr - Site : www.saintmartinboulogne.fr



Le 15 JUILLET 2016

Le Maire de WIMEREUX

à

SERVICE URBANISME

N/Réf. : SU/FB/n°16-663

OBJET : extension du centre national
De la mer « nausicaá »

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques
Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
Et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 09

Affaire suivie par : Laurent LEGRAND

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX, atteste avoir procédé à l'affichage, du 23 Mai 2016 au 13 Juillet 2016 inclus, de l'avis d'enquête publique portant sur l'extension du Centre National de la Mer « Nausicaá », conformément à l'arrêté préfectoral du 11 Mai 2016. L'enquête publique s'est déroulée du 13 Juin 2016 au 13 Juillet 2016 inclus.

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Vu, LAURENT LEGRAND



Le Maire,
F. RUELLE
L'ADJOINT

JULIEN FERNAGUT

Mairie de Wimereux - Centre Administratif

Place Albert 1^{er} 62930 WIMEREUX - Tél : 03 21 99 85 85 - Fax : 03 21 32 14 59 Site internet : www.ville-wimereux.fr E-mail : mairie@ville-wimereux.fr



DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

VILLE DE WIMILLE

WIMILLE le, 12 Juillet 2016

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de WIMILLE, certifie avoir fait procéder du 29 mai 2016 au 13 juillet 2016, à l'affichage de l'avis au public prescrivant l'ouverture d'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer « Nausicaa ».

En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,
Vice-Président de la CAB,



Antoine LOGIÉ.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Philippe VALLETTE, Directeur Général de la société d’exploitation du Centre National de la Mer « NAUSICAA » de Boulogne-sur-Mer certifie par la présente avoir procédé à l’affichage sur les lieux de l’enquête publique de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative à la demande d’autorisation d’exploiter l’extension du Centre National de la Mer « NAUSICAA » de Boulogne-sur-Mer sur le territoire des communes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau, Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Wimille pour la période du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016.

Ce document a été affiché à compter du 27 mai 2016, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 13 juillet 2016 inclus.

L’avis au public a été affiché sur les lieux suivants :

- Entrée du Centre National de la Mer, boulevard Sainte-Beuve à Boulogne-sur-Mer.
- Entrée du chantier situé quai des Paquebots à Boulogne-sur-Mer.
- Bâtiment du Centre National de la Mer du côté de la plage de Boulogne-sur-Mer.

Il a aussi fait l’objet d’une publicité sur le site Internet de NAUSICAA.

A Boulogne-sur-Mer, le 15 juillet 2016

(Signature et cachet)



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, LESAFFRE, Jean-Loup, président de la Communauté d’agglomération du Boulonnais.

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage sur la porte d’entrée de l’hôtel communautaire, 1 boulevard du Bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer, de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative à la demande d’autorisation d’exploiter l’extension du Centre National de la Mer « NAUSICAÁ » de Boulogne-sur-Mer sur le territoire des communes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau, Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Wimille pour la période du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016.

Ce document a été affiché à compter du 27 mai 2016, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 13 juillet 2016 inclus.

Il a aussi fait l’objet d’une publicité sur le site Internet de la Communauté d’agglomération du Boulonnais.

A Boulogne-sur-Mer, le 13 juin 2016

Le Président de la Communauté
d’agglomération du Boulonnais,



Jean-Loup LESAFFRE

ANNEXE VIII

Délibérations des communes

Ont signé au registre tous les
Membres présents
ADOpte Délibération affichée le 21/06/2016

Envoyé en préfecture le 23/06/2016
Reçu en préfecture le 23/06/2016
Affiché le **SLD**
ID : 002-216201805-20160616-D1600097-DE

Pour expédition conforme
Pour le Maire de Boulogne
et par délégation
Le Rédacteur,



Nbre de membres en ex.	43
Nbre de membres présents	35+5p
Abstentions	00
Suffrages exprimés	40
Pour	40
Contre	00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 JUIN 2016

DDGU/PEPDD
J.EL.

D 16-06-52

ENVIRONNEMENT

Enquête publique relative à l'extension du Centre National de la Mer « NAUSICAA »

Au titre du Code de l'Environnement et de la Réglementation des installations classées, l'extension de Nausicaà est soumise à une demande d'autorisation.

L'extension porte sur une restructuration des locaux existants d'une surface de 10 300 m² et la création de nouveaux locaux d'une surface de 12500 m².

Le projet retenu compte notamment un bassin de 9 500 m³ d'une profondeur de neuf mètres qui emmènera le visiteur dans un voyage en haute mer et un amphithéâtre offrant une vue spectaculaire via une baie de vingt mètres sur cinq.

La gestion environnementale du projet prend en compte la gestion de l'eau, à l'image de la récupération des eaux pluviales de toiture ou la réduction de la consommation d'eau de mer par recyclage des aquariums en circuit fermé, les économies d'énergie, les filières de traitement des déchets, la prise en compte de l'augmentation du trafic liée à une fréquence annuelle estimée à 1 000 000 de visiteurs.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2016 portant ouverture d'enquête publique, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploitation.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale :

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'extension du Centre National de la Mer « NAUSICAA

Vies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

Extrajt en préfecture le 23/06/2016
Reçu en préfecture le 23/06/2016
Affiché le **510**
ID : 002-216201805-20160616-D1818602_DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 JUIN 2016

Date de convocation : 10 juin 2016

Lieu de réunion : salle du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Président : Monsieur Frédéric CUVILLIER

Secrétaire de séance : Monsieur Claude COUQUET

Membres présents

Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Claude ALLAN, Mme Régine SPLINGARD, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Patricia FONTAINE, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Max PAPYLE, Mme Odette CAEROU, Mme Lucile BAYARD, Monsieur Claude COUQUET,

Adjoints au Maire

M. Patrick DREHAN, M. Eric PEREK, Mme Roselyne LAPLACE-MANIER, Mme Evelynne JORDENS, M. Grégory SUSLAMARE, Mme Lydie DRUJENT,

Conseillers Municipaux Délégués

Mme Colette PETITBOIS, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Jean-Charles LEFEBVRE, Mme Danièle BLUY, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Bernadette DUFLOS, M. Philippe BEAUJARD, Mme Valérie LATRON, M. Philippe VALETTE, M. Benoît LOBEZ, Mme Valérie RIOUST, M. Hamid EL GADIR, M. Jacques MACQUET, Mme Marie-Claude ZIEGLER, M. Bruno CROQUELOIS, M. Antoine GOLLIOT, M. Richard HONVAULT

Conseillers Municipaux

Membres excusés

M. Jean SCHOUTEDEN (pouvoir à Mme Odette CAEROU),

Adjoints au Maire

M. Charles FONTAINE (pouvoir à M. Dominique LEFEBVRE),

Conseiller Municipal Délégué

M. Dominique GODEFROY (pouvoir à M. Philippe VALETTE), Mme Odile ROUSSEAU, M. Philippe ROUSSEAU, M. Christophe PIEDNOEL (pouvoir à M. Antoine GOLLIOT), Mme Liliane POGNANT (pouvoir à Mme Marie-Claude ZIEGLER),

Conseillers Municipaux

Membre Absent

M. Thierry FICHEUX,

Conseiller Municipal

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
 CANTON DE BOULOGNE-SUR-MER 2

SEANCE ORDINAIRE
 Conseillers Municipaux
 en exercice
 29

VILLE DU PORTEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize, le seize juin à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Me LAIDET Thérèse, M. LEFEVRE Marc, Me DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime (arrivé au point 5), Me CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Me HUMBERT Annick, M. BOURGAIN Jean-Claude, M. DOUCHET André, Me DERUY Martine, M. CHASSOT Christian, Me GRIGNON Christine, Me MONTEIRO Evelyne, Me CROMMAR Laure, M. ISIDORE Philippe, M. GIN William, Me COURTOIS Sandie, M. BEAUGRAND Jonathan, Me MELIN Mélanie, Me REBAH Juliette (arrivée au point 5), Me BLOND Marie-Claire, M. MARIETTE Patrick (arrivé au point 25), Me HEBRARD Catherine, M. FEUTRY Laurent, M. PLESSIS Luc (arrivé au point 11).

Étaient excusés : M. LEPRETRE Maxime qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu jusqu'au point 5, Me REBAH Juliette qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point 5, M. DUVAL Jean-Yves qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent, M. MARIETTE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme BLOND Marie-Claire jusqu'au point 25, Me ISIDORE Martine qui avait donné pouvoir à Mme HEBRARD Catherine.
M. BEAUGRAND Jonathan est élu secrétaire de séance.

N°2016-69 Objet : Enquête publique - Demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer « NAUSICAA » - Avis du Conseil Municipal.

Une enquête publique est ouverte du 13 juin au 13 juillet 2016 inclus, concernant la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer NAUSICAA de BOULOGNE-SUR-MER.

Cette enquête se déroule à BOULOGNE-SUR-MER, Monsieur Serge THELIEZ étant Commissaire Enquêteur. Les Conseils Municipaux des Communes de BOULOGNE-SUR-MER, LE PORTEL, OUTREAU, SAINT-MARTIN-BOULOGNE, WIMEREUX et WIMILLE doivent donner leur avis.

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2016, ordonnant l'ouverture de l'enquête pour la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer NAUSICAA de BOULOGNE-SUR-MER ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 13 juin 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de donner un avis favorable au dossier présenté.

Résultat des votes : Contre : /
 Abstention(s) : /
 Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Ont signé au registre les membres présents,
 Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
 Maire du Portel
 Vice-Président de la CAB



Accusé de réception en préfecture
 062-216206672-20160616-2016-69-DE
 Date de télétransmission : 21/06/2016
 Date de réception préfecture : 21/06/2016

DATE D'AFFICHAGE : 17/06/2016

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER
CANTON D'OUTREAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Ville d'OUTREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°
2016-83

DATE DE CONVOCATION
20 MAI 2016

DATE D'AFFICHAGE
23 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 32

OBJET :
Domaine et patrimoine
Actes de gestion du domaine public
**Enquête publique - Extension du
Centre National de la Mer
NAUSICAA**

L'an deux mille seize
le QUINZE JUIN à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique **sous la présidence de Mme Thérèse GUILBERT** .

ETAIENT PRESENTS : M. CHOCHOIS S. - Mme FONTAN N. - M. MORLET M. -
Mme LEROUGE N. - M. WETZEL P. - Mme MARLOT J. - M. DELEAU D. -
Mme DELETOILLE S. - M. PODEVIN J.P. - Mme HARCHY B. - M. AUGÉ J.P. -
Mme BERNARD C. - M. BIGAND P. - Mme CHOCHOIS J. - MM. DUCLOY D. -
HADOUX C. - Mme VANACKERE C. - M. BAILLIEU S. - Mmes BENOUSSAR M. -
LEROUGE A. - COINTREL S. - LEDOUX L. - MM. MAGNIER A. - PROUVOST J.R. -
GEST D. - Mme SOUBITE N. - MM. LANOY P. - LELEU C. - Mme MATRINGHEM C. -
M. CHIVET A. - Mme LELEU C. -

ETAIT EXCUSE SANS MANDAT : M. BLANPAIN A. -

A été élu secrétaire : M. MAGNIER A. -

Mme le Maire indique que par Arrêté Préfectoral en date du 11 Mai 2016, une
enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre du Code de
l'Environnement et relative à l'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de
la Mer "NAUSICAA" va se dérouler du 13 juin au 13 juillet 2016.

Conformément à cet arrêté, les Conseillers Municipaux concernés par le projet
donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus
tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Cette enquête publique comprend également une étude d'impact et l'avis de
l'autorité environnementale.

Après exposé de Mme le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE -

- D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation de l'enquête publique
"Extension du Centre National de la Mer NAUSICAA" qui se déroulera du 13 juin
au 13 juillet 2016 inclus.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Téléphonés au Sous-Préfet
Le 22 JUIN 2016

Thérèse GUILBERT
Maire d'Outreau





08 JUL 2016
ST 1032
M

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Saint-Martin-Boulogne

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 Juin 2016

L'an deux mille seize, le 29 Juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BALLY, en suite de convocation en date du 14 Juin 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents :

Christian BALLY, Alain BRECY, Olivier CABOCHE, Pascale LEBON, Sylvie BERNARDINI, Annie LEPORCQ, André LAPLACE Christian DELACOUR, Catherine LEDUC, Philippe BUTOR, Françoise RÉTAUX, Jean-Claude CONDETTE, Betty BOULOGNE, Patricia DUHAMEL Raymonde ARBLAY, Yves BIGOT, Irénée MIELLOT, Patricia MIELLOT, Régine LEGRAND, Patrick DELPORTE, Sabine ESTIENNE, Raphaël JULES, Virginie MALAYEUDE, Ludovic LATRY, Christian PONCHE, Fabienne CHOCHOIS, Annick DUBOIS, Jean Louis ETIENNE, Eric OLIVIER.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

José GENEAU, pouvoir à Alain BRECY
Lyuba CARON, pouvoir à Olivier CABOCHE
Marcel DUQUESNOY, pouvoir à Sylvie BERNARDINI
Bernard DE ROSNY, pouvoir à Christian PONCHE

Secrétaire de séance

Ludovic LATRY.

Inscrits : 33
Présents : 29
Votants : 33

...

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

313, route de Saint-Omer - BP 912 - 62280 Saint-Martin-Boulogne
Tél. : 03 21 32 84 84 - Fax : 03 21 32 84 85
Mail : contact@ville-stmartinboulogne.fr - Site : www.saintmartinboulogne.fr

CAB

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

DELIBERATION N° 2016-3-12

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement /
Extension du Centre Nausicaá de Boulogne Sur Mer / Enquête Publique
(Avis du Conseil Municipal).**

LE 01 JUIL. 2016

Considérant :

- ↳ Le Code de l'environnement,
- ↳ La Nomenclature relative aux Installations classées pour la protection de l'Environnement.
- ↳ La demande formulée par Monsieur le Directeur de Nausicaá, en vue d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer,

Par Arrêté en date du 11 Mai 2016, la Préfecture du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique pour la période du 13 Juin au 13 Juillet 2016.

Conformément à l'Article 9 de l'arrêté préfectoral susmentionné, le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter l'extension de Nausicaá,

Depuis son ouverture en 1991, le Centre National de la Mer NAUSICAA est un établissement autorisé à présenter au public des animaux d'espèces non domestiques (poissons, invertébrés, mammifères marins, ...).

Dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement, un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a été délivré en mars 1999 et a fait l'objet de modifications en fonction des expositions présentées.

Dans le cadre de l'extension programmée du site, les 10 300 m² de locaux existants seront restructurés et 12 500 m² de nouveaux locaux seront créés. C'est pourquoi, une nouvelle autorisation d'exploiter est sollicitée.

Vu le dossier d'enquête mis à la disposition du public

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 15.04.2016

Considérant qu'au niveau environnemental, l'exploitation de l'extension du Centre National de la Mer n'aura, à priori, pas d'impact pour la Commune de Saint Martin Boulogné,

Il est proposé au Conseil Municipal, de donner un avis favorable au projet présenté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de formuler un avis favorable sur le projet.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet qui lui a été présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Saint-Martin-Boulogne, le 30 Juin 2016

Le Maire,
Christian FALY

Transmis à la Sous-Préfecture le 1^{er} Juillet 2016

Affiché notifié le 1^{er} Juillet 2016

Rendue exécutoire la présente décision le 1^{er} Juillet 2016

Saint-Martin-Boulogne, le 1^{er} Juillet 2016

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2016

L'an deux mil seize,
Le vingt-trois juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur Francis RUELLE,
Maire.

OBJET ☞ **N°17**

☞ **Enquête publique - Extension du Centre National de la Mer -**
«Nausicaa» - Avis du Conseil Municipal.

Date de la convocation

«17 juin 2016 »

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. IVART Yves, FERNAGUT Joël, Mme RINGOT Marie-Thérèse,
M. CROMBET Michel, Mme SARCHE Laure, MM. PORTUESE Aurélien,
HACHMI René, DUBURE Jean, CROMBEZ Bruno, ARBLAY Michel,
Melle KLEIN Anne-Marie, Mmes POIDEVIN Louissette, CARON Françoise,
KOLAKOWSKI Olivia, LEPINE Anne-Claire, M. VEROVE Serge, Mme BONNEL
Gaëlle, MM. JOLIE Pascal, JUTS Jean-Marie, Mme PORQUET Nadège,
MM. BUHAGIAR Denis, DESSURNE Alexandre, CHEUVA Loïc, Mme BRUNEL
Delphine, M. KRYCH Hervé, Mme ROUSSEAU Marie-José.

Absents ayant donné procuration

Mme PORTOLAN Evelyne	à	M. IVART Yves
Mme TOP Sandrine	à	M. FERNAGUT Joël

A été nommé Secrétaire de Séance
M. ARBLAY Michel

- 2/N°17

DIRECTION DE L'URBANISME

**ENQUETE PUBLIQUE
EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER « NAUSICAA »
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté du 11 Mai 2016, Madame la Préfète du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer, « Nausicaa » à Boulogne S/Mer.

L'enquête publique, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, se déroule du 13 Juin 2016 au 13 Juillet 2016. Il est demandé aux Communes de Boulogne S/Mer, Le Portel, Outreau, Saint Martin les Boulogne, Wimille et Wimereux de donner leur avis sur la demande d'autorisation.

Le Centre National de la Mer « Nausicaa » est un établissement qui a été autorisé à présenter au public des spécimens vivants d'espèces de poissons et d'invertébrés marins, de tortues marines, de poissons d'eau douce, de crocodiliens, de familles d'oiseaux et d'insectes ainsi qu'une espèce de mammifère marin.

La demande concerne le projet d'extension de l'actuel établissement qui est ouvert depuis 1991 et pour lequel un arrêté préfectoral d'autorisation a été délivré le 10 Mars 1999. Cet arrêté a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution des expositions présentées.

Dans le cadre de cette extension, les 10.300 m² des locaux existant seront restructurés et 12.500 m² de nouveaux locaux seront créés. Le futur bâtiment sera composé de 6 niveaux, le parking souterrain ne sera pas conservé.

Dans ses conclusions, l'autorité environnementale préconise cependant :

- De vérifier la compatibilité du dossier avec la version 2016-2021 du SDAGE Artois-Picardie,
- De compléter le dossier avec une étude de bruit basée sur la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément à l'article 9, de l'arrêté préfectoral du 11 Mai 2016, d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer, sur le territoire de la commune de BOULOGNE S/MER.

- 3/N°17

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer, sur le territoire de la commune de BOULOGNE S/MER.

Pour extrait certifié conforme,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
30 JUN 2016
Pour le Maire,

Le Maire,
Francis RUELLE.



[Handwritten signature]



DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE 27 JUN 2016





DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

VILLE DE WIMILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, suivant une convocation en date du 10 juin 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : A. LOGIÉ, Maire, M.F. TRIQUET, J. GUYOT, R. CALON, J.P. CAPPELLE, Adjoints, B. LEMAIRE, S. PERARD, G. FACHON, P. DEVYNCK, S. NICOSTRATE, V. BEUTIN, S. MILLE, E. BOULANGER, P. LE BIDEAU, N. BRANCOURT, M. LEFEBVRE, P. LEFRANC, L. SCALA, Y. DUBRULLE

Formant la majorité des membres en exercice, soit 19/27

Etaient absents excusés avec procuration : H. TIERTANT (procuration à A. LOGIÉ), L. CORRUE (procuration à J. GUYOT), M. LAMIRAND (procuration à M.F. TRIQUET), J. DELATTRE (procuration à Y. DUBRULLE)

Soit 4/27

Etaient absents : J. BRUNET, C. DUPUIS-CUNY, J.P. DURIEZ, J.M. CERRUTI,

Soit 4/27

Président de séance : Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien NICOSTRATE, Conseiller Municipal

N°2016/54

OBJET : Avis relatif à la demande d'autorisation au titre des installations classées pour l'extension du Centre National de la Mer Nausicaá.

Au sens de l'arrêté du 25 mars 2004 modifié fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère, les aquariums constituent des établissements de présentation au public d'animaux sauvages.

A ce titre ils sont autorisés à détenir certaines espèces que les particuliers ne peuvent pas acquérir.

Cependant, ils doivent pour cela bénéficier :

- D'une autorisation d'ouverture
- D'un certificat de capacité pour le responsable de l'entretien des animaux.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Extension du Centre National de la Mer « Nausicaá » de Boulogne-sur-Mer

Dans chaque département, l'instruction des demandes d'autorisation est assurée, sous l'autorité du préfet, par les directions départementales des services vétérinaires (DDPP).

Les modalités d'octroi de ces autorisations sont fixées aux articles R. 413-2 à R. 413-23 du code de l'environnement au titre de la protection de la nature.

Certains établissements de présentation au public relèvent par ailleurs de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation.

L'établissement Nausicaa est concerné au titre de la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques. Il doit donc également obtenir une autorisation d'ouverture au titre de l'article L. 512-1 du code de l'environnement. La procédure d'instruction de la demande ICPE requiert la conduite d'une enquête publique et la réalisation d'une étude d'impact, document comprenant une étude des dangers.

C'est donc à ce titre que la commune de Wimille est sollicitée. En effet, l'autorisation prévue à l'article L.512-1 précité est accordée par le préfet après enquête publique et après avis des conseils municipaux intéressés. Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral sollicite les avis des conseils municipaux des communes de Boulogne-sur-Mer, le Portel, Outreau, Saint Martin Boulogne, Wimereux et Wimille.

Invité à délibérer,
le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents ou représentés par 20 voix « POUR », 1
« CONTRE » et 2 « ABSTENTION »

- Vu le dossier de demande d'autorisation d'exploiter,
- Vu les articles L.213-10, R.123-11, L.214-1, L512-2 et R.214-8 du Code de l'Environnement,
- Vu l'arrêté de la Préfète du Pas-de-Calais du 11 mai 2016,

DONNE un avis favorable à la demande d'exploitation de l'extension du Centre National de la Mer Nausicaa.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE 27 JUN 2016



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Antoine LOGIÉ.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Extension du Centre National de la Mer « Nausicaá » de Boulogne-sur-Mer

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICITE

Le Maire de WIMILLE certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la mairie le 29 juin 2016 ; qu’elle a été déposée en Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER au titre du contrôle de la légalité le

27 JUIN 2016



Le Maire,

Antoine LOGIÉ.

La présente délibération peut faire l’objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d’un recours gracieux auprès de la commune de WIMILLE, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de 2 mois pour répondre. (Article 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative).